

Ministère de la Culture et de la Communication

MASQUES DE FER

UN OFFICIER ROMAIN DU TEMPS DE CALIGULA

6 novembre 1991 - 4 février 1992

**Musée des antiquités nationales
Place du Château
78103 Saint-Germain-en-Laye
☎ (1) 34 51 53 65**



• • • • •

*Exposition organisée par la Réunion des musées nationaux
et le Musée des antiquités nationales*

Renseignements pratiques

Horaires : tous les jours, sauf le mardi, de 9h00 à 17h15.

Prix d'entrée : 16 F (prix d'entrée donnant accès aux collections permanentes du musée), tarif réduit et dimanche : 8 F.

Commissaires : Françoise Beck et Hélène Chew, conservateurs au Musée des antiquités nationales.

Muséographe : Frédéric Beauclair.

Publications :

- Catalogue rédigé sous la direction de Françoise Beck et Hélène Chew. Environ 170 pages, 16 ill. couleur, 84 ill. noir et blanc. Ed. RMN.
- Petit Journal.

Accès : RER ligne A1.

Relations avec la presse :

Réunion des musées nationaux
Sylvie Poujade, Florence Le Moing
34 quai du Louvre 75041 Paris Cedex 01
☎ (1) 42 60 39 26 Poste 3861

ANIMATIONS

ENFANTS

Livret-Jeu (8 - 12 ans)

Livret de 4 pages.

Les enfants doivent compléter les dessins de 3 stèles funéraires de cavaliers, d'une statue de cavalier et de 3 visières de casques. S'ils le désirent, ils peuvent ensuite partir à la recherche d'objets similaires à ceux volontairement oubliés sur les dessins.

Jeu-concours (6 - 13 ans)

Chaque enfant invente soit un casque entier, soit juste une visière de casque.

4 prix offerts par Larousse-Diffusion :

1er prix : Un grand Larousse universel en 17 volumes.

2e prix : "L'Univers en couleur".

3e prix : "La grande histoire de la Révolution française".

4e prix : "La grande histoire de Napoléon".

Le Musée des antiquités nationales offrira un livre et des cartes postales en 5e prix.

ADULTES

- Chaque semaine, 4 visiteurs se verront offrir, par tirage au sort, une place gratuite pour la représentation de *Caligula*, d'Albert Camus, au théâtre 14 Jean-Marie Serreau à Paris (☎ (1) 45 45 49 77).

- Visites-conférences tous les dimanches à 14h30. (☎ (1) 34 51 65 36)

- Trois conférences (gratuites), animées par des spécialistes de l'armée romaine, sont organisées dans la salle de conférence du Musée des antiquités nationales :

samedi 9 novembre 1991, 15h

"L'armée romaine sur la frontière"

par Monsieur R. Rebuffat, Ecole Normale supérieure

samedi 7 décembre 1991, 15h

"La vie des militaires romains sous le Haut-Empire"

par Monsieur Y. Le Bohec, Université Jean-Moulin

samedi 11 janvier 1992, 15h

"L'armée romaine en Gaule"

par Monsieur M. Reddé, Université de Nantes

Entrée libre dans la limite des places disponibles

ANIMATIONS POUR LES NON-VOYANTS

- 3 moulages de stèles funéraires de cavaliers, 1 moulage de statue et l'original en bronze du cavalier romain de E. Frémiet pourront être touchés. Les étiquettes seront traduites en braille.

- Courant novembre, édition d'un petit catalogue en braille (9 pages) : informations sur l'armée romaine en Gaule, sur les objets de l'exposition et plus amples développements sur les objets qui peuvent être touchés.

- Possibilité d'organiser des visites-conférences.

L'ARMÉE D'AUGUSTE ET DE TIBÈRE

Vers 50 ap. J.C., toute la Gaule est romaine depuis près d'un siècle. Pour maintenir la paix, Auguste (27 av. J.C. - 14 ap. J.C.) hérite d'un outil efficace et redoutable auquel il imprime sa marque : l'armée romaine.

Cette armée professionnelle d'environ 300 000 hommes est inégalement répartie entre Rome et les frontières. 10 000 soldats sont stationnés dans la capitale alors que les autres, répartis en deux corps principaux, sont postés aux frontières de l'Empire. Viennent d'abord les vingt-cinq légions, fortes d'environ 125 000 hommes, qui sont la force principale de l'armée, son corps d'élite. Composée essentiellement de fantassins, la légion n'accueille que les citoyens romains pour un service de 25 à 30 ans, voire plus.

Suivent les unités spécialisées, dites auxiliaires, recrutées parmi les peuples barbares, ne jouissant donc pas de la citoyenneté romaine : elles appuient les légions ou agissent seules. Leur effectif total est sans doute équivalent à celui des légions.

A l'issue de leur service de 25, 30 ou 35 ans, certains auxiliaires reçoivent parfois la citoyenneté romaine, mais cette pratique ne paraît se généraliser qu'à partir du règne de Claude (41-54).

Ces forces terrestres, aguerries, disciplinées, sont complétées par une flotte de 10 000 hommes environ.

Maître de cette armée importante, l'Empereur met en place une stratégie nouvelle en l'installant sur toutes les frontières de l'Empire. Les troupes stationnées en Gaule depuis la conquête sont alors concentrées derrière le Rhin, fleuve qui devient, pour longtemps, la frontière de l'Empire. Quelques grands camps, construits à Mayence, Neuss, Xanten, plus de cinquante postes fortifiés renforcent cette frontière naturelle et immobilisent cinq à huit légions, c'est-à-dire 25 à 40 000 hommes.

Est-ce à dire, comme on l'a trop souvent fait, que la Gaule se vide de ses troupes, qu'elle reste *inermis* (sans armes) ? L'historien Flavius Josèphe (v. 37 - v. 100) semble le confirmer, par un discours qu'il prête à Agrippa, selon qui les Gaulois "... obéissent à 1 200 soldats, eux qui ont un nombre de villes presque supérieur" (*Guerre des Juifs, II, 373*). Tacite (v. 56 - v. 120), décrivant les forces militaires de Tibère, précise : "... La principale force était aux bords du Rhin, où elle servait de réserve contre les Germains et aussi contre les Gaulois, elle consistait en huit légions..." (*Annales, IV, V, 2*).

De plus en plus, l'archéologie contredit ou du moins nuance ces illustres témoignages. En effet, à côté de trouvailles isolées, livrant, ici et là, armes, inscriptions et équipement militaire, des fouilles méthodiques mettent au jour sur le sol français des camps militaires romains.

QUATRE TOMBES A ARMES DU 1ER SIECLE AP. J.C. EN GAULE

Un assez petit nombre de sépultures du 1er siècle ap. J.C. présente la singularité de contenir des armes. La coutume gauloise du dépôt d'armes dans la tombe s'éteint presque pendant le Haut-Empire : les Gaulois, peuple vaincu, ne peuvent en principe pas les conserver.

Par conséquent ces rares tombes à armes peuvent être considérées comme celles de Germains, de légionnaires, d'auxiliaires, de chasseurs, ou bien encore comme des survivances de rites funéraires celtiques.

Les quatre ensembles exceptionnels regroupés dans l'exposition appartiennent, eux, de façon certaine, à des tombes de vétérans ou de soldats de l'armée romaine. Ils permettent de détailler l'équipement, et même, de cerner la personnalité, l'origine, d'analyser les fonctions et de reconstituer la carrière de ces hommes.

L'état souvent lacunaire des objets qui constituent ces ensembles, le désir de mieux les faire comprendre, d'éclairer leur mode d'utilisation, ont incité la confrontation à d'autres pièces d'équipement complètes, choisies dans les collections de musées français et étrangers, et à quelques moulages - signalés comme tels - prélevés dans les collections du musée (les moulages de trois stèles funéraires dont les originaux, intransportables, sont conservés en Allemagne et celui d'une statue, très fragile, conservée au Musée Calvet à Avignon).

LA SEPULTURE MILITAIRE DE CHASSENARD (ALLIER)

Le 9 septembre 1874, un cultivateur du Domaine Vivant, sur la commune de Chassenard, près de la ville de Digoin (Saône-et-Loire), heurte de sa charrue un obstacle inattendu. Il s'agit d'un grand vase en terre cuite, contenant les cendres d'un homme et divers objets. L'intérêt exceptionnel de la vingtaine d'objets composant ce mobilier funéraire fut aussitôt souligné : quelques objets personnels, la vaisselle en bronze, habituels dans les tombes de riches Gallo-romains, étaient en effet accompagnés d'un équipement militaire complet et de quatre coins monétaires. D'après plusieurs observations, effectuées lors de la découverte et postérieurement, cette sépulture n'était pas isolée, mais appartenait sans doute à une nécropole.

La pièce la plus spectaculaire de cet ensemble est sans conteste un masque de fer, ou plutôt la visière en forme de visage humain d'un casque de parade.

Sur la série des casques à laquelle appartient la pièce de Chassenard, la visière, mobile, est rattachée à la calotte par une charnière située au milieu du front. Les yeux, le nez et la bouche de ces casques sont ouverts, mais la faible épaisseur du métal utilisé, le luxe du décor, qui joue sur le contraste des métaux, les placages d'argent ou de bronze, la dorure, en font des armes incommodes et peu sûres, destinées à la parade plus qu'au combat.

Selon Arrien, un général et historien romain du règne d'Hadrien (117-138), ces "casques-visages", agrémentés d'un panache jaune, étaient portés par des cavaliers de l'armée romaine, lors de joutes, de tournois, qui faisaient traditionnellement partie de leur entraînement.

Ces armes luxueuses, sans doute réservées à une élite, donc aux officiers de cavalerie, sont apparues dans l'équipement militaire romain au début du I^{er} siècle ap. J.C. et sont restées en usage au moins jusqu'au IV^e siècle. Plus de 75 de ces objets ont été répertoriés dans toutes les parties de l'Empire romain.

Le soldat de Chassenard possédait une autre arme défensive : une cotte de mailles, dont de grands lambeaux ont été soudés par l'oxydation au revers du casque, sous lequel elle avait été soigneusement pliée et posée, lors de l'inhumation.

La cotte de mailles est cette impressionnante armure, constituée d'environ 30 000 petits anneaux en fer de 3 à 9 mm de diamètre ; chaque anneau passe dans quatre autres, et forme ainsi une sorte de "tricot". Solide, souple, elle est en revanche fort pesante : environ 9,5 kg. Déjà portée aux IV - III^e siècles av. J.C. au Koban (U.R.S.S.), la cotte de mailles est également connue des Gaulois, auxquels l'écrivain Varron (116 - 27 av. J.C.) attribue d'ailleurs son invention. Dès le II^e siècle av. J.C., elle appartient à la panoplie du légionnaire romain.

Les fragments de la cotte de mailles de Chassenard étaient accompagnés de deux paires d'attaches en laiton. Fixées au milieu du dos et de la poitrine par leur rivet central, elles reliaient les deux épaulières et les empêchaient de glisser sur les épaules du soldat et de paralyser son action. Les têtes de cygnes, qui ornent leurs extrémités recourbées, s'arrimaient tout simplement autour de boutons circulaires fixés sur les épaulières.

Au revers de la paire d'attache complète, une inscription grâce à laquelle on devine, avec difficulté, le nom du propriétaire.

A BLVCII MVCIA... L'homme de Chassenard s'appelait-il Aulus Blucius Mucianus ?

La panoplie des armes offensives de notre cavalier se composait au moins d'un glaive et de son fourreau, suspendu à un ceinturon luxueux, et d'une flèche. Cette dernière a disparu avant de rentrer dans les collections du Musée des antiquités nationales, où la plus grande partie du mobilier funéraire est conservée. De l'épée et de son fourreau ne subsistent que deux petits fragments. Mais, fort heureusement, d'autres glaives romains plus complets sont parvenus jusqu'à nous, comme le glaive de Mayence.

Le ceinturon est un objet utilitaire mais aussi symbolique : c'est le signe ou même l'insigne de l'appartenance du soldat à l'armée romaine, qu'il se doit de porter, quelles que soient sa tenue ou ses occupations : au combat, à l'exercice, pendant les travaux...

C'est une ceinture de cuir, le plus souvent ornée de plaques métalliques et munie d'une boucle. Le ceinturon mis au jour à Rheingönheim, en Allemagne, est l'un des rares ceinturons complets connus.

Plusieurs plaques de ceinturons de luxe sont le support idéal de la propagande impériale : à Chassenard, ainsi qu'à Risstissen en Allemagne ou Windish en Suisse, la tête de Tibère ceinte de bandelettes sacrées, est flanquée de deux cornes d'abondance.

Le torque, découvert avec le reste du mobilier funéraire de Chassenard, est un témoignage concret de la bravoure de son propriétaire. Car ce bijou, porté par les Celtes depuis le Ve siècle av. J.C., est aussi une décoration militaire romaine, distribuée, en général par paire, aux simples soldats et aux sous-officiers, jusqu'au grade de centurion.

Valeureux guerrier, le défunt de Chassenard est aussi un homme raffiné et fortuné, soucieux d'affirmer son rang social jusque dans la tombe, où il emporte plusieurs objets personnels précieux et de la vaisselle en bronze.

Fait unique, quatre coins monétaires en fer avaient également été déposés dans la tombe du cavalier de Chassenard. Bien que très oxydées, deux pièces ont pu être reconnues : l'une comme un coin de droit à l'effigie de Tibère et l'autre comme un coin de revers au type *Pontif Maxim* tibérien.

Le sous-officier ou l'officier mort à Chassenard était sans doute responsable de la surveillance d'un atelier monétaire, sous le règne de Tibère (14-37 ap. J.C.). A sa mort, sous celui de Caligula (37-41 ap. J.C.), les coins ont été placés dans sa tombe, avec son équipement militaire, pour symboliser ses activités passées. Chassenard est situé à seulement 130 km environ de Lyon, où fonctionnait pendant le Haut-Empire un important atelier monétaire impérial.

L'inscription d'une stèle funéraire découverte à Vichy nous apprend qu'un détachement armé, la XVIIe cohorte urbaine, était affecté à la surveillance de cet atelier, à une date indéterminée du Ier siècle ap. J.C.

Le cavalier de Chassenard appartenait-il à un détachement de ce type, stationné à Lyon, où présidait-il aux destinées d'un atelier provisoire destiné à subvenir aux besoins en numéraire des généraux en campagne?

À l'issue de cette enquête, le défunt de Chassenard sort un peu de l'anonymat. C'est un cavalier de l'armée romaine, d'un grade relativement élevé - ses décorations, la richesse de son équipement où l'image impériale figure en bonne place, le prouvent assez -, chargé à un moment de sa carrière de la surveillance d'un atelier monétaire. Cette mission de confiance peut-elle avoir été abandonnée à un simple cavalier auxiliaire ? C'est fort peu probable, cet homme, sans doute un citoyen comme semble l'indiquer son nom, était plutôt un officier ou un sous-officier de la légion romaine, peut-être un centurion, mort à Chassenard alors qu'il était encore au service de Rome.

TROIS AUTRES SEPULTURES DE SOLDATS

La sépulture de Fontillet (Cher)

La sépulture de Fontillet fut découverte fortuitement en 1873. Le défunt et ses objets reposaient dans une fosse de 3,50 m sur 3 m. Tous les vestiges d'un banquet funéraire ont été retrouvés : dix amphores, des vases en terre cuite, des ossements d'animaux, un service à boire en bronze. Une panoplie d'armes accompagnait également le défunt : un fer de lance, la partie centrale en bronze d'un bouclier et une épée longue de 75,7 cm, à tranchants symétriques, comportant la pointe effilée des glaives romains précoces de type "Mayence".

Cette tombe, que l'on peut dater du dernier quart du 1er siècle av. J.C., perpétue la tradition des riches tombes aristocratiques gauloises, où des objets de prestige, et notamment des armes, accompagnent le défunt dans l'au-delà ; mais, ici, la vaisselle en bronze et l'épée sont romaines, les amphores contenaient du vin espagnol... Dès la découverte de cet ensemble, on avait reconnu dans le personnage inhumé "l'un de ces soldats peut-être empruntés par Rome à la Gaule, que Strabon nous montre composant déjà de son temps la meilleure cavalerie romaine". Plus de cent ans plus tard, cette hypothèse reste des plus judicieuses : la panoplie d'armes, où figure un glaive romain, occupe dans la tombe une place importante, et reflète probablement le statut d'un vétéran de l'armée romaine revenu dans son pays natal après avoir longuement servi Rome.

La sépulture de Neuvy-Pailloux (Indre)

Découverte en 1844, elle recelait un mobilier funéraire encore plus abondant et varié que la tombe de Fontillet. Le défunt avait été inhumé dans un véritable caveau funéraire, aux parois peintes. Comme à Fontillet, tous les éléments d'un pantagruélique banquet funéraire avaient été rassemblés : 57 amphores, de la vaisselle en terre cuite, un luxueux service à boire en bronze comprenant une cruche, une patère dont subsiste le manche orné d'une figure d'Omphale et peut-être le fond incrusté d'argent, une grande amphore à deux anses et un bassin, un trépied et une crémaillère, des viandes, du grain posé sur une meule à bras, près d'une faucille.

Les objets personnels du mort comprenaient une bague en or et une autre en bronze, une fibule en bronze. Deux outils en fer, une houe et une pioche, placés sur le seuil à l'extérieur de la porte du caveau, ont pu être utilisés lors des travaux d'aménagement de la tombe, ou encore y être déposés, comme protections symboliques de la sépulture.

Comme à Fontillet, une panoplie accompagnait le défunt : au moins deux pointes de lance, une épée et surtout les fragments de deux casques de parade à visière en forme de visage humain. Sur le premier fragment, qui couvre l'oeil droit et le haut du nez, un morceau de la charnière qui reliait la visière à la calotte est encore visible. Sur le second fragment, également en fer plaqué de bronze, seul le bas du visage, à partir des paupières inférieures,

subsiste. Ces deux vestiges, si modestes soient-ils, apparentent nettement l'opulent défunt de Neuvy-Pailloux aux brillants cavaliers de l'armée romaine évoqués précédemment. Comme son compatriote de Fontillet, mais un peu plus tard, vers 40-50 ap. J.C., il a souhaité être enterré avec tous les témoins de sa richesse, de son prestige et de sa gloire. Comme à Fontillet, sans doute s'agissait-il d'un vétéran, et non pas d'un soldat en activité.

La sépulture de Hellange (Luxembourg)

Plus proche du *Limes* rhénan, donc plus proche d'un secteur d'opérations militaires, la tombe de Hellange fut mise au jour en 1853. Le mobilier funéraire paraît d'emblée plus modeste, mais fut-il intégralement recueilli ? Un coffre cinéraire en pierre, quatre vases en verre, un en terre cuite et un "casque-visage" avaient été déposés dans une fosse rectangulaire de 1,50 m sur 0,75 m. Du casque, seule la visière nous est parvenue. D'un type un peu différent de celui de Chassenard, elle présente la particularité d'avoir été réalisée par moulage, et non pas au repoussé, comme c'est généralement le cas pour de tels objets.

Le défunt de Hellange, propriétaire d'un casque de cavalier, avait certainement servi dans les rangs de troupes auxiliaires recrutées en grand nombre chez les Trévires. Le casque, pour spectaculaire qu'il soit, est la seule arme de la tombe, ce qui semble bien indiquer que l'homme était un vétéran, lorsqu'il mourut dans les années 40, après être retourné au pays natal.

LA PRESENCE DE L'ARMÉE ROMAINE EN GAULE AU IER SIECLE AP. J.C.

Quel était le rôle en Gaule de l'armée à laquelle appartenaient ces quatre soldats ? La première de leurs missions était bien sûr la guerre, ou à défaut, la répression des troubles, des révoltes. L'édification des camps romains semble en effet le plus souvent liée à la répression de rébellions, qui nécessitait l'intervention, et donc l'hébergement, de détachements des troupes stationnées en Rhénanie.

Force de répression, l'armée romaine assure aussi à la Gaule la paix, en protégeant ses frontières des incursions des turbulents Germains, en luttant contre le brigandage, en surveillant les voies stratégiques, qu'elle a d'ailleurs pu contribuer à tracer. Rouages essentiels de l'administration provinciale, les soldats romains sont aussi des acteurs importants de la vie économique : ils assurent l'exploitation et la surveillance de mines et carrières appartenant au domaine impérial, mais surtout, ils constituent pour les paysans, les artisans et les commerçants gallo-romains une clientèle privilégiée, bien dotée en numéraire, postée en grand nombre sur ses frontières. Le blé, la céramique sigillée, les tissus, les fibules, la vaisselle en bronze étaient sans doute parmi les marchandises gallo-romaines les plus appréciées des soldats de Rhénanie.

D'une manière plus difficile à évaluer, les soldats de l'armée romaine sont aussi des propagateurs de l'idéologie impériale et d'une certaine culture latine, puisqu'en principe tous doivent connaître le latin pour être recrutés.

Petit à petit, au gré des découvertes isolées, de la fouille méthodique des camps, de la relecture des textes anciens et des inscriptions, apparaît donc une nouvelle image de l'armée romaine en Gaule : plus complète, plus nuancée aussi.

MASQUES DE FER

Liste des documents photographiques disponibles uniquement pour la presse

+ diapositive * noir et blanc

CHASSENARD (ALLIER) VERS 40 AP. JC.

- *+ Visière de casque de face (Musée des antiquités nationales)
- *+ Visière de casque de profil (Musée des antiquités nationales)
- *+ Vase en bronze (Musée des antiquités nationales)
- + Torque en bronze doré (Musée des antiquités nationales)
- *+ Plaques de ceinturon, laiton étamé (Musée des antiquités nationales)
- * Mobilier funéraire (Musée des antiquités nationales)

NEUVY-PAILLOUX (INDRE)

- *+ Fragment de visière de casque en fer et bronze (oeil) (Musée du Louvre)
- *+ Fragment de visière de casque en fer et bronze (nez et bouche) (Musée du Louvre)
- + Fond de vase en bronze (Musée du Louvre)

FONTILLET (CHER)

- + Mobilier funéraire (Collections des musées de Bourges)

HELLANGE (LUXEMBOURG)

- + Visière de Hellange (Luxembourg), 40 ap. JC.
Cliché Musée d'Histoire et d'Art, Luxembourg

- + Casque de parade de Nimègue, Ier siècle ap. JC.
Cliché Rijksmuseum, G.M. Kam

